

Cour de France.fr / Histoire et fonction / Maisons, services et charges / Ouvrages avant 1800 / Mémoires sur l'Établissement des Secrétaires d'Etat et des Clercs Notaires et Secrétaires du roy et Secrétaires des Finances

Henri-Louis Loménie de Brienne

Mémoires sur l'Établissement des Secrétaires d'Etat et des Clercs Notaires et Secrétaires du roy et Secrétaires des Finances

Document. Source : Site d'Orest et Patricia Ranum

Henri-Louis Loménie de Brienne, "Mémoires sur l'Établissement des Secrétaires d'Etat et des Clercs Notaires et Secrétaires du roy et Secrétaires des Finances". BnF ms. Cinq Cents Colbert 136/Ms. Fr. 18236. Edité et mis en ligne par Orest et Patricia Ranum (http://www.ranumspanat.com/secretaries_intro.htm)

Document édité

Orest et Patricia Ranum ont mis en ligne sur leur site personnel (<http://www.ranumspanat.com/index.htm>) des études et un grand nombre de documents du XVIIe siècle, accompagnés des présentations et d'analyses.

Les "Mémoires sur l'Établissement des Secrétaires d'Etat ..." comportent une description de l'histoire de cette charge ainsi que la liste des secrétaires d'Etat de 1300 à 1647.

Extrait :

Ce seroit entreprendre un traicté d'un juste volume de vouloir remonter a la source et rechercher le premier establissement des charges des Secretaires d'Etat aussy ancien que la Monarchie : pour avoir la cognoissance necessaire de ce qui les concerne, il suffit de remarquer precisement le temp auquel ces charges sont montees a ce hault degré d'honneur auquel nous les voyons maintenant, estant constant que les charges de Connestable, de Chancelier, et des Secretaires d'Etat comme toutes les autres plus eminentes de la Couronne ont eu des commencemens foibles et peu cogneus, [348] et ont esté rendus considerables plus par le merite de ceux qui les ont exercees que par le pouvoir qui leur a esté donné en leur premier establissement.

L'on ne peult attribuer la fonction des anciens Secretaires d'Etat a aucuns autres officiers qu'aux Clercs du roy a ses Notaires et Secretaires, dont les charges sont a present reunies sous le nom de Secretaires du Roy, cela m'oblige d'Examiner chacune de ces charges et quel estoit leur employ pres de nos Roys avant l'Établissement des Secretaires d'Etat avec tiltre particulier.

Je commenceray par celle des Clercs du Roy la moins cogneuë les quels nous voyons par les reglemens anciens avoit esté officiers demeurans au pallaiz du Roy, ayans manteaux et mangeans a Cour, le reglement faict du [348v] temps du Roy Saint Louis nous l'apprend en ces termes.

[Consulter le document](#)